



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

14 JUIN 1983

PROPOSITION DE DECRET

RELATIF A L'EDUCATION SANITAIRE ET A
L'INFORMATION DE LA JEUNESSE AINSI
QU'A L'AIDE ET A L'ASSISTANCE AUX FAMILLES
DANS LES DOMAINES RELATIFS A LA CONTRACEPTION
ET A LA PARENTE RESPONSABLE (1)

AMENDEMENT

PRESENTE PAR L'EXECUTIF

(1) Voir Doc. Conseil 66 (1981-1982) - N° 1.

ART. 4

Remplacer le texte de cet article par la disposition suivante :

Les établissements scolaires de l'enseignement secondaire de la Communauté française assurent, dans le cadre des cours de biologie, de sciences sociales et de morale, une information relative aux problèmes juridiques, techniques, moraux et médicaux posés par la parenté responsable et la contraception.

Justification

Dans le cadre des 32 heures par semaine réservées aux élèves de l'enseignement secondaire, il est matériellement impossible d'organiser un nouveau cours d'une telle spécificité juridique et d'une telle ampleur d'un point de vue moral.

Il est donc plus judicieux de donner aux établissements scolaires, la possibilité d'organiser une information sérieuse dans le cadre des cours existants en laissant aux professeurs titulaires de ces cours la faculté de programmer cette information.

*Le Ministre de la Santé et de
l'Enseignement de la Communauté française,*

R. URBAIN.